



Commune de Coppet
Grand-Rue 65
CH-1296 Coppet
administration@coppet.ch
022 960 87 00

Formulaire de demande de subvention CECB+

Coordonnées du(des) requérant(s)	
Nom(s) / prénom(s) :	
Adresse :	
NPA et lieu :	
Téléphone :	
E-mail :	
Coordonnées du bâtiment concerné par le certificat	
Adresse :	
N° de parcelle :	N° ECA :
Coordonnées pour le versement	
Titulaire du compte :	
Nom de la banque ou CCP :	
IBAN :	
Documents à joindre à la demande (<u>avant</u> la réalisation du certificat)	
Copie de l'approbation de la subvention cantonale ou de l'accusé réception de sa demande.	
Documents à joindre pour le versement (<u>après</u> la réalisation du certificat)	
Copie de la décision finale de versement de la subvention cantonale.	

Conditions :

- La demande de subvention doit être faite avant la réalisation du certificat.
- Le bâtiment doit être situé sur le territoire de la commune de Coppet.
- Les conditions demandées par le canton de Vaud pour la subvention cantonale (<https://www.vd.ch/prestation/01-demander-une-subvention-pour-le-cecbr-plus-audit-energtique>) doivent être respectées.
- L'offre est valable dans la limite du montant global fixé par la Municipalité et le Conseil communal.
- Le montant additionné de la subvention cantonale et communale ne peut pas dépasser le montant total de l'étude.
- La subvention communale se monte à maximum de CHF 500.- par CECB+. Ce montant peut être ajusté à la baisse pour respecter la condition ci-dessus.

Ce document est à renvoyer à l'Administration communale, Grand-rue 65, CH-1296 Coppet ou par courrier électronique à administration@coppet.ch.

Par sa signature, le(s) requérant(s) déclarent avoir pris connaissance et admettre les conditions d'octroi de l'aide figurant dans ce présent document.

Lieu et date

Signature du requérant
